

E170

REPUBLIQUE DU SENEGAL

OPPA

MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT RURAL

INSTITUT SENEGALAIS
DE RECHERCHES AGRICOLES

DEPARTEMENT DE RECHERCHES
SUR LES SYSTEMES AGRAIRES
ET L'ECONOMIE AGRICOLE

PROGRAMME DE RECHERCHE
SUR LES SYSTEMES DE
PRODUCTION DU DELTA
FLEUVE SENEGAL

C1000340

E142
NDI/ET

**ORGANISATIONS PAYSANNES ET POLITIQUES AGRICOLES
DE DEVELOPPEMENT DANS LE DELTA
DU FLEUVE SENEGAL**

COMMUNICATION PRESENTEE A L'ATELIER SUR "LES ORGANISATIONS
PAYSANNES ET LES POLITIQUES AGRICOLES EN AFRIQUE"
M.S.U. DU 23 AU 28 JUIN 1989

Manadou NDIAYE

Au début de l'indépendance du Sénégal, l'agriculture était la principale activité des populations : elle occupait 85 % des actifs. Cette agriculture était caractérisée par une prédominance de la culture de l'arachide et un déséquilibre vivrier dû essentiellement aux faibles rendements en céréales.

A cause de son importance dans la mobilisation de la population et du taux d'échange (exportation de l'arachide), le secteur rural a été considéré comme devant être le moteur de l'économie sénégalaise : le développement agricole devrait stimuler les autres secteurs et particulièrement l'industrie.

Ainsi l'augmentation de la production agricole devrait se faire par une diversification des cultures et une promotion du producteur, le tout reposant sur une intensification de l'encadrement, la vulgarisation de techniques modernes et l'organisation du monde rural en communautés de base dynamiques.

Dans ce cadre, le Delta du Fleuve Sénégal, avec un potentiel en terres irrigables important a occupé une place privilégiée.

ORGANISATIONS PAYSANNES EXISTANTES DANS LE DELTA

Traditionnellement le Delta était une zone à vocation pastorale, les conditions du milieu n'étaient guère favorables à une occupation permanente. Seuls quelques villages au bord du fleuve étaient habités en permanence par des pêcheurs-agriculteurs.

Avec les aménagements hydro-agricoles qui y seront réalisés, le milieu sera fortement perturbé : un des directeurs de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) résumait ainsi les préoccupations de sa société : "transformer le milieu initialement vierge en un ensemble d'exploitations hydro-agricoles gérées par des coopératives" (Cissoko, 1974).

Avec l'installation des populations et les différents aménagements qui se sont succédés, plusieurs organisations paysannes vont connaître le jour, se suivre ou même cohabiter pour le même objectif : mettre en valeur les périmètres hydro-agricoles.

Les Coopératives agricoles

Dans le cadre de la politique agricole définie en 1960, ces structures qui couvraient l'ensemble du territoire, devraient être une charnière entre le paysan et les structures d'encadrement (redistribution des intrants, commercialisation);

Au niveau du Delta, les coopératives étaient chargées de cultiver des cuvettes de 100 à 1.000 ha où l'aménagement très sommaire consistait en un endiguement et cloisonnement par un système de diguettes intérieures très lâches (aménagement primaire). Pour chaque coopérative on dénombrait entre 60 et 400 chefs d'exploitation : entre 1960 et 1965, on avait procédé à une vaste opération de "peuplement" du Delta avec l'installation de "paysans" volontaires.

Ainsi le Delta a été découpé en 30 coopératives, mais dont 13 seules correspondaient à la circonscription du village, les autres couvrant plusieurs villages.

A cause de différentes raisons :

- D'ordre socio-organisationnel :

- * conflits entre coopérateurs d'origines différentes
- * absentéisme très élevé et conflits au sein des villages de migrants
- * inexistences de couteau solidaire au moment des remboursements des dettes
- * accaparement des pouvoirs par un noyau réduit (président et peseurs).

- D'ordre technique :

- * mauvaise maîtrise de l'eau.
- * enherbement très important

Les performances des coopératives étaient très faibles :

- * faible niveau de remboursement
- * surplus commercialisable médiocre.

Les adhérents maintenaient des méthodes de culture extensives qui visaient juste à sécuriser l'autoconsommation familiale.

Les groupements de production

Pour une amélioration des conditions d'exploitation des cuvettes, il était paru nécessaire de faire évoluer les techniques pratiquées sur des parcelles de 2 à 4 ha, hydrauliquement indépendantes. Des stations de pompage sont installées, la densité du cloisonnement intérieur a augmenté avec des canaux d'irrigation (aménagement secondaire).

A ce nouveau type d'aménagement, sera également adaptée une nouvelle forme d'organisation : les groupements de producteurs (GP) . Ils sont constitués à partir d'affinité sociale entre les paysans sélectionnés par la SAED (éclatement des coopératives , expulsion de paysans absentéistes, déplacement de certains). Ils sont de taille beaucoup plus réduite : en moyenne 12 exploitants*. Chaque GP est attributaire d'une maille hydraulique de 50 hectares environ et est dirigé par un chef de groupement qui est élu par ses pairs.

D'autres mesures d'accompagnement sont en faveur de l'intensification qui est notée :

- Equipement des paysans en boeufs de trait et matériel de travail du sol.

(*) Au niveau de la Moyenne Vallée, les GP ont des effectifs beaucoup plus importants : 40 à 60 adhérents pour 20 à 10 ha.

- Intensification de l'encadrement.
- Mise sur pied de contrats entre paysans et GP d'une part et GP SAED d'autre part.
- Utilisation de variétés plus productives.

Les cycles de sécheresse qui suivront à partir de 1974 mettront en exergue les faiblesses de ce système d'exploitation : mauvaise maîtrise de l'eau, inaptitude des paquets techniques à l'époque avec la réduction de la durée de l'hivernage. La préparation du sol aux boeufs et le semis mécanique seront abandonnés, la SAED s'équippa à nouveau pour assurer la façon culturale (ce qui accroîtra la dépendance des GP). Une amélioration des aménagements est faite : maîtrise de l'eau avec un système tertiaire, avec maintien du groupement de producteur comme organisation interlocutrice.

Les Sections Villageoises

A partir de 1983-84 est promulguée une Nouvelle Politique Agricole (NPA). Celle-ci prévoit le désengagement de l'Etat de certaines fonctions et une meilleure responsabilisation du paysan. Une restructuration des coopératives rurales est entreprise, celles-ci doivent se décentraliser au sein des villages ou quartiers avec la mise sur pied de sections villageoises.

Le Delta qui n'a pas échappé à la règle de la NPA se doit d'intégrer ces nouvelles structures qui doivent relayer la SAED dans :

- l'approvisionnement en intrants (engrais, semence, pesticides) ;
- la réalisation des façons culturales ;
- la commercialisation des productions.

Les groupements de producteurs tout en restant des unités autonomes se sont regroupés à plusieurs pour former ces sections. On note en quelque sorte une répartition des tâches : la section s'occupe des activités en amont et en aval de la **production** et le GP de la production, de son organisation en assurant le lien entre l'adhérent et la section.

Les Groupements d'Intérêt Economique

Initiés par les paysans mais dans un cadre juridique mis en place par l'Etat, ces nouvelles organisations se sont très vite multipliées. Cet engouement est certainement dû à leur reconnaissance juridique qui leur permet, moyennant une certaine somme, d'accéder à un crédit.

On dénombre actuellement plus de 200 G.I.E. dans le Delta. Les effectifs sont très variables, et ils sont généralement orientés vers l'**agropastoralisme**, mais peuvent intégrer parfois la sylviculture.

Les Foyers de Jeunes

Ce sont des organisations de jeunes dont les premières sont nées vers 1963, mais étaient essentiellement axées sur des activités sportives et culturelles,

En 1972, le Foyer de Ronkh réussit à aménager son premier périmètre. Avec des slogans tel "fixer les jeunes et limiter l'exode rural", ces foyers ont pu bénéficier de l'Extérieur (ONG) des financements, et de l'Etat des dérogations facilitant leur équipement et leur orientation vers l'agriculture (à cette époque, les pouvoirs publics étaient fortement inquiétés par l'exode rural).

Depuis le nombre de foyers s'est multiplié, chaque village ayant son "périmètre-foyer" qui constitue le pôle d'attraction des jeunes du village.

Pour mieux consolider leurs acquis, ces foyers vont se regrouper au sein d'une structure plus grande : l'Amicale du Waalo. Bien que l'agriculture soit devenue l'activité dominante, les activités socio-culturelles ne sont pas abandonnées, et d'autres vont être créées (magasins d'approvisionnement, transport, prestation de service...).

IMPLICATIONS DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA POLITIQUE AGRICOLE DU DELTA

Comme ailleurs dans le pays des organisations paysannes du Delta érigées par les pouvoirs publics n'ont pas eu beaucoup d'implications dans le but de changer ou modifier la politique de développement définie,

Ceci peut être lié à plusieurs phénomènes :

- absence de structure traditionnelle dynamique, liée même à l'histoire du Delta.
- monopole par la société des principaux facteurs de production (terre, intrant). Ce monopole a rendu le dialogue société d'encadrement-paysan inégal, ce dernier faisant que recevoir et exécuter. Et ceci s'est traduit généralement par une bonne maîtrise des* thèmes techniques alors que du point de vue organisation, tâche qui revenait plus au paysan, on note beaucoup d'insuffisance (manque d'initiative et de créativité).
- rôle dévolu à l'agriculture. Les paysans de la zone, marqués par une agriculture rudimentaire et de subsistance, ont eu du mal à s'adapter à la nouvelle agriculture qui leur est proposée voir assignée et qui est coûteuse et exigeante. Ainsi la plupart des paysans ne visant que l'autoconsommation ont essayé de s'adapter en ne s'impliquant pas trop aux structures d'organisations qu'on leur proposait.

Pour les foyers des jeunes, les succès résident d'abord dans l'aménagement de périmètre. Jusqu'à une date récente, ils ont été les seuls, en dehors de la SAED à pouvoir aménager et mettre en valeur des terres. Ce qui

explique l'intérêt que leur portent les populations rurales. Les attributions au niveau des périmètres ne sont généralement pas limitatives : le périmètre n'appartient pas seulement aux jeunes, mais à l'ensemble du village, tout actif y a droit.

Même si les instances dirigeantes sont tenues par des jeunes, les vieux, par leurs conseils y participent.

Les résultats économiques ne sont cependant pas toujours performants :

- la nature des sols et le type d'aménagement ne sont pas à la faveur d'une intensification.
- la nature des parcelles des exploitations ou foncier important ne permettant pas une bonne conduite des parcelles (les exploitations ont aussi droit aux parcelles SAED où les obligations sont beaucoup plus accentuées).
- dispersion des activités au niveau des foyers, ce qui pose les problèmes de gestion et d'organisation,

Concernant les sections villageoises et les groupements d'intérêt économique, il est prématuré d'y porter un jugement. Mais avec la multitude des GIE, on peut déjà dire qu'il y a tentative de s'adapter à la politique définie : l'Etat ne fournissant plus de crédit, il faut trouver le moyen de se le procurer.

Les organisations paysannes initiées par les producteurs sont peu nombreuses dans le Delta. Pour promouvoir au développement de l'agriculture dans la région, il est indispensable de s'intéresser à celles-ci, mais également aux structures mis "en place" par les pouvoirs publics ou dans un cadre Juridique tracé par l'Etat et qui dans le cadre actuel sont appelées à aller de même.

Des études s'imposent donc sur les contraintes dans leurs fonctionnements et les possibilités de les lever.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, Premier Plan Quadriennal de Développement Economique et Social.

Journal officiel du Sénégal du 12 Février 1962.

Cissoko, Ch., 1974. "Aménagement et Equipement du Delta sur le Fleuve Sénégal".

Ministère du Plan et de la Coopération, 1973. Quatrième Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, 1973-1977, (Juillet 1973).

Ministère du Développement Rural, 1984. Nouvelle Politique Agricole.